

b) Que le Canada participe pleinement aux travaux de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et encourage l'élaboration d'un code de conduite de l'OCDE dans ce domaine;

Le Canada a toujours participé activement aux travaux de l'OCDE, auxquels il accorde un solide appui. Cette pleine participation, autorisée au niveau ministériel, sera poursuivie. L'élaboration d'un code de conduite est une idée nouvelle et intéressante qui mérite d'être explorée.

c) Que le gouvernement favorise la mise sur pied d'une section canadienne de Transparence internationale;

Les représentants du gouvernement appuient la mise sur pied d'une section canadienne de Transparence internationale, et ils continueront à répondre favorablement à toutes les demandes liées à ce projet.

d) Que le gouvernement envisage la possibilité d'adopter des mesures législatives visant les manoeuvres frauduleuses dans le commerce international;

Le droit criminel canadien interdit déjà toute conspiration en vue d'enfreindre une loi étrangère; par conséquent, une conspiration au Canada visant à corrompre un officiel étranger serait considérée comme une infraction, même si la corruption se faisait à l'extérieur du Canada. Les ministres Ouellet et MacLaren ont appuyé globalement les initiatives de l'OCDE en vue d'empêcher les pratiques de corruption au niveau du commerce international.

e) Que le gouvernement du Canada prenne l'initiative pour faire avancer ce dossier au sein de l'Organisation mondiale du commerce. (page 38)

Le Canada appuie pleinement le lancement de négociations, à la réunion ministérielle de l'OMC à Singapour, sur un accord multilatéral visant à enchâsser les obligations d'application régulière de la loi et de transparence liées aux marchés publics. Le Canada s'est joint aux autres membres de la Quadrilatérale (États-Unis, Japon et UE) pour promouvoir cette initiative à l'OMC, et nous poursuivrons les efforts pour faire progresser le dossier. Le Canada est d'avis que de telles négociations devraient contribuer à favoriser la confiance dans la réglementation des marchés publics, et qu'elles devraient ultimement permettre un élargissement du nombre des parties à l'Accord OMC sur les marchés publics.

13. Étant donné ces divergences d'opinion sur le rôle du gouvernement comme fournisseur de renseignements commerciaux, et compte tenu du nombre croissant de fournisseurs dans le secteur privé, le gouvernement fédéral doit mieux définir son rôle comme fournisseur de ces services, notamment pour les PME. Pour aider le gouvernement à mieux définir son rôle, le Comité recommande :

En matière de développement du commerce international, le gouvernement a essentiellement pour rôle de fournir aux sociétés canadiennes l'information dont elles ont besoin pour élaborer leurs stratégies d'exportation. Le gouvernement doit fournir aux sociétés de l'information qu'elles ne peuvent ignorer; de l'information stratégique et ciblée; de l'information qui modifie le comportement corporatif. Cette information déborde les occasions d'exportations et englobe l'accès aux marchés, l'investissement à l'étranger, les alliances stratégiques, le transfert de technologie et la compétitivité.

Les PME ne cessent de mentionner que la communication d'informations commerciales et de renseignements sur les marchés (IC/RM) est peut-être le service DCI le plus utile que leur fournit le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ce service englobe les études de marché offertes par le biais de l'InfoCentre, du service de télécopie interactive ou du babillard électronique, les conseils personnalisés offerts par les centres de commerce international, et les renseignements personnalisés sur des marchés spécifiques communiqués par les délégués commerciaux.

L'importance de l'information commerciale (IC) et des renseignements sur les marchés (RM) pour la stratégie gouvernementale de DCI n'a rien de nouveau. Lorsque le premier délégué commercial du